



---

# PCAET

---

## **Plan air de Vallée Sud – Grand Paris**

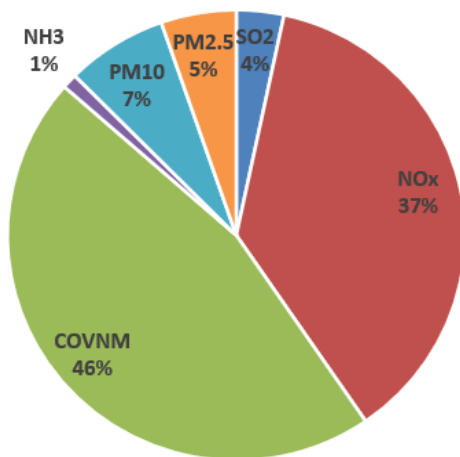


## LE BILAN ATMOSPHERIQUE

On appelle pollution atmosphérique la présence dans l'air ambiant de substances émises par les activités humaines (par exemple le trafic routier) ou issues de phénomènes naturels (par exemple les éruptions volcaniques) pouvant avoir des effets sur la santé humaine ou, plus généralement, sur l'environnement.

- Les **émissions de polluants** : correspondent aux quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines.
- Les **concentrations de polluants** : caractérisent la qualité de l'air que l'on respire, et qui s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

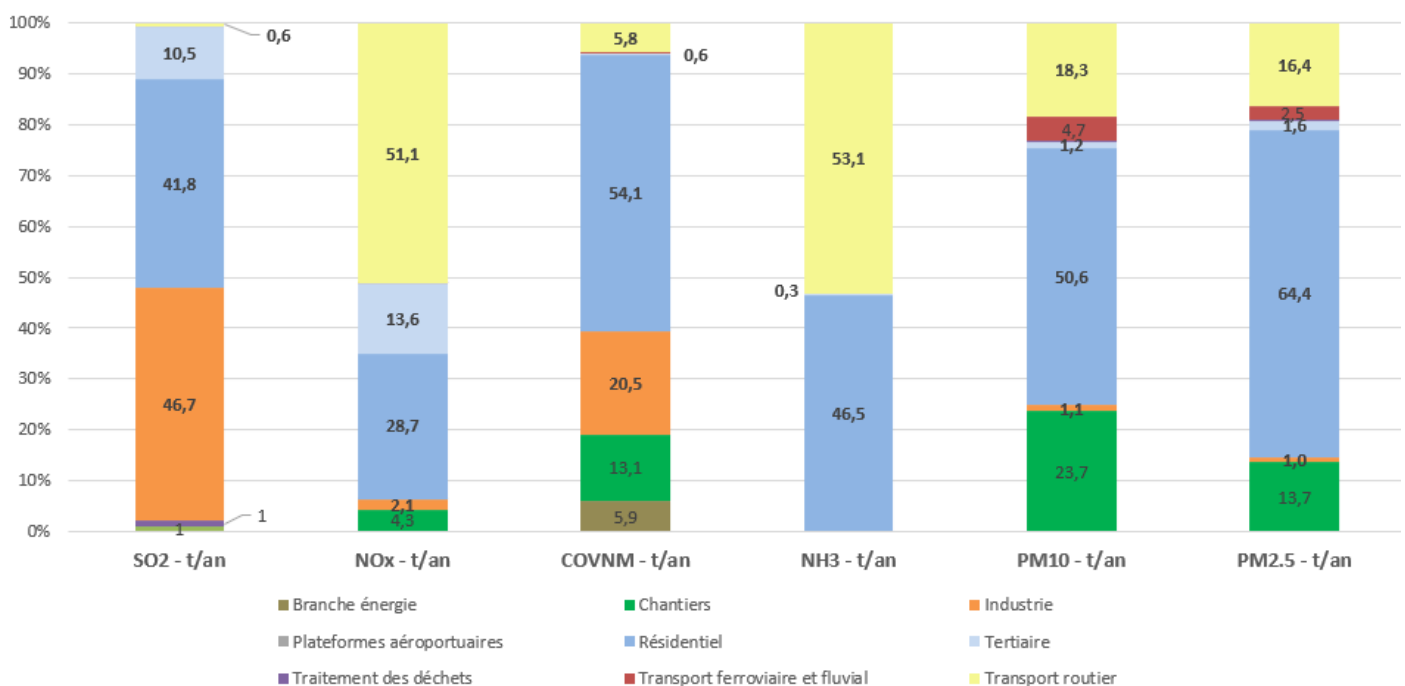
### Le bilan des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris :



Emissions de polluants du territoire de Vallée Sud – Grand Paris (AirParif : 2018)

A l'échelle du territoire, les principaux polluants sont les composés organiques volatils non méthaniques l'oxyde d'azote (COVNM), suivis de l'oxyde d'azote (NOx). Les effets de ces polluants sont variables et en 2016, 200 000 habitants ont été exposés à des dépassements de seuil notamment pour les Nox. (cf la partie 7 du diagnostic du PCAET pour plus d'éléments concernant la qualité de l'air du territoire).

Les 3 secteurs les plus émetteurs de polluants sur le territoire sont le résidentiel, notamment dû aux modes de chauffage, les transports routiers et leurs motorisations polluantes ainsi que les chantiers :



Emissions de polluants par secteur d'activité (AirParif 2018)

## LES OBJECTIFS ET LEVIERS D'ACTION

Le plan air de Vallée Sud – Grand Paris s’aligne sur **les objectifs de qualité de l’air** des plans nationaux et régionaux relatifs à la qualité de l’air à horizon 2030 : le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), le plan de protection de l’atmosphère (PPA) d’Île-de-France, et le PCAEM. Les objectifs à plus court termes ont été calculés en fonction du parcours déjà atteint entre 2005 et 2018.

### 1 Réduire les émissions de polluants atmosphériques

- **Ramener les concentrations de NOx et PM10 à des niveaux conformes aux valeurs limites européennes avant 2024**
- **Ramener les concentrations de polluants atmosphériques à des niveaux conformes aux recommandations de l’OMS avant 2030**

Polluants	Valeurs limites européennes (en moyenne annuelle)	Recommandations OMS (en moyenne annuelle)
NO <sub>2</sub>	40 µg/m <sup>3</sup>	40 µg/m <sup>3</sup>
PM <sub>10</sub>	40 µg/m <sup>3</sup>	20 µg/m <sup>3</sup>
PM <sub>2,5</sub>	25µg/m <sup>3</sup>	10 µg/m <sup>3</sup>
O <sub>3</sub>	120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8h	100 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8h

- **Réduire les émissions sectorielles de polluants atmosphériques en cohérence avec les objectifs du Plan de protection de l’atmosphère francilien et de la Feuille de route nationale sur la qualité de l’air élaborée en mars 2018**

	Historiques des émissions de 2005 (en tonnes)	2022*	2024*	2026*	2028*	A partir de 2030*
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	235,44	-61%	-65%	-69%	-73%	-77%
Oxyde d’azote (NO <sub>x</sub> )	1776,42	-43%	-50%	-56%	-63%	-69%
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	245,2	-41%	-45%	-49%	-53%	-57%
Composés organiques volatiles (COVnM)	2426,7	-48%	-49%	-50%	-51%	-52%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	41,6	-9%	-10%	-11%	-12%	-13%

\* Par rapport à 2005

### 2 Réduire l’exposition des habitants aux polluants

Afin de limiter l’exposition des habitants aux polluants atmosphériques, des mesures concrètes peuvent être prises afin d’agir notamment dans les bâtiments publics et sur l’espace public extérieur.

Les données relatives aux polluants atmosphériques, et plus spécifiquement celles qui concernent les efforts à fournir en termes de réduction des émissions de polluants pour atteindre précisément les objectifs de concentration sont aujourd’hui difficilement calculables. De plus, l’impact des actions sur la baisse des émissions et des concentrations est complexe à estimer. C’est pour cette raison que les objectifs de réduction des émissions de ce plan air reprennent ceux des documents cadres supérieurs. Ces derniers pourront être redéfinis lors de l’évaluation à mi-parcours du PCAET, tout comme le calcul des impacts précis de chaque action.



## ORIENTATION 1 :

### Développer les mobilités douces et les déplacements en transports collectifs

Le Territoire est déjà équipé de **110 km d'infrastructures dédiées au vélo** (pistes et bandes cyclables, voies vertes, couloirs de bus ouverts aux cyclistes), et de **97 km de double sens cyclable**. L'objectif serait de **doubler ce réseau**, de manière à avoir un effet levier sur les déplacements à vélo, et atteindre **10% de part modale domicile-travail en 2030**, et 0,7m d'itinéraires cyclables par habitant à minima. Les **consignes vélo** et les **animations** visant à inciter à la pratique du vélo représentent également des leviers d'action majeurs.

La généralisation de la politique de **végétalisation des espaces publics et de gestion différenciée des espaces verts** sera un moyen pour favoriser la pratique de la marche à pied, y compris dans la perspective de la lutte contre l'effet **d'îlot de chaleur urbain**. Les **animations** inciteront également les citoyens à marcher davantage.

Enfin, l'amélioration de l'offre de transports en commun est un facteur clé des émissions de particules fines associées à la voiture. L'objectif est **qu'un quart des déplacements se fasse en transports en commun tout en continuant à accueillir une population toujours plus nombreuse**. La restructuration du réseau de bus devrait permettre une augmentation du nombre de voyageurs l'utilisant. Ce sera aussi l'occasion de changer les véhicules utilisés pour des véhicules propres.

ENGAGEMENTS	ACTIONS	REFERENCE PCAET
Développer la pratique du vélo	Etendre le réseau d'itinéraires cyclables permettant de circuler en sécurité et rapidement sur des axes structurants	ACTION 20
	Déployer des consignes sécurisées à vélo sur le territoire, en cohérence avec le schéma stratégique cyclable	ACTION 21
	Développer la pratique du vélo et de la marche grâce à des animations dédiées et des projets citoyens	ACTION 22
Développer la marche à pied	Favoriser la présence du végétal en ville en lien avec des cheminements piétons	ACTION 34
	Développer des projets de résorption des îlots de chaleur urbains du territoire dans les bâtiments et espaces publics	ACTION 50
	Développer la pratique du vélo et de la marche grâce à des animations dédiées et des projets citoyens	ACTION 22
Développer les déplacements en transports en commun	Restructurer le réseau de bus porté par le Territoire et l'offre portée par Ile-de-France Mobilités pour qu'1/4 des déplacements se fasse en transports en commun	ACTION 19



## ORIENTATION 2 :

### Diminuer les émissions des véhicules individuels

Afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques, **les actions visant à proposer des alternatives aux transports routiers classiques représentent un levier très important** à développer, afin d'expérimenter de nouvelles motorisations et la mobilité active.

Ces actions visent à permettre aux habitants et entreprises de se saisir des enjeux de mobilité, afin que ces derniers **expérimentent de nouveaux modes de mobilité** dans leurs déplacements quotidiens ou ceux de leurs employés.

Les **études de faisabilité menées par la Métropole du Grand Paris** ont révélé que la ZFE-m s'avère être l'action la plus efficace pour diminuer rapidement les émissions d'oxydes d'azote (NOX) en limitant la circulation des véhicules les plus polluants en centre urbain. Les études d'impact menées par AIRPARIF estiment un gain annuel d'émissions allant jusqu' à 8% pour les oxydes d'azote (NOX), 4% pour les particules PM10 et 6% pour les particules PM2.5 ce qui amène à une réduction de 50 000 métropolitains exposés à un air pollué.

ENGAGEMENTS	ACTIONS	REFERENCE PCAET
<b>Développer les motorisations bas carbone</b>	Installer des stations de distribution et de production d'hydrogène	<b>ACTION 31</b>
	Déployer un réseau pertinent d'infrastructures de recharges de véhicules électriques sur voiries publiques et inciter au déploiement sur voiries privées	<b>ACTION 32</b>
	Disposer d'une flotte de véhicules publics 100% bas carbone en 2025	<b>ACTION 33</b>
<b>Diminuer les déplacements en véhicules individuels des agents et des salariés du territoire</b>	Réaliser et mettre en œuvre un plan de mobilité d'administration pour diminuer de 15% les déplacements domicile-travail en voiture	<b>ACTION 23</b>
	Recenser et accompagner les plans de mobilités d'entreprises et inter-entreprises	<b>ACTION 24</b>



## ORIENTATION 3 :

### Rénover les bâtiments et développer les modes de chauffage à faible émissions

Afin d'avoir un impact significatif sur la consommation d'énergie du Territoire, et donc sur les émissions de polluants liées au chauffage, les actions suivantes visent à **améliorer la performance énergétique des bâtiments de Vallée Sud – Grand Paris**, et à **accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement**. En effet, l'objectif de rénover 100% des bâtiments du Territoire ne disposant pas d'une efficacité énergétique suffisante eu égard à la réglementation, se traduit par la nécessité de rénover en moyenne **6 000 logements par an** avec des rénovations ambitieuses et globales.

Ces actions devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur.

ENGAGEMENTS	ACTIONS	REFERENCE PCAET
<b>Rénover les bâtiments résidentiels et tertiaires</b>	Rénover 100% des logements ne disposant pas d'une efficacité énergétique suffisante au regard de la réglementation	<b>ACTION 15</b>
	Rénover 100% des bâtiments tertiaires ne disposant pas d'une efficacité énergétique suffisante au regard de la réglementation	<b>ACTION 15</b>



## ORIENTATION 4 :

### Limiter l'exposition des habitants et des salariés

De nombreuses actions permettront de réduire l'exposition des habitants aux polluants. Le Schéma Stratégique Cyclable priorisera particulièrement des **pistes cyclables séparées de la route** lorsque la voirie le permet pour réduire l'exposition des cyclistes. **La végétalisation et la gestion différenciée des espaces verts** permettra un assainissement de l'air extérieur, tandis que le futur **centre de logistique urbaine** sera un vecteur de réduction de l'exposition en centre-ville.

Concernant l'air intérieur, Vallée Sud – Grand Paris réalisera les **études nécessaires** dans les établissements du territoire recevant du public sensible **dès 2021** et dans tous les établissements recevant du public **d'ici 2022** afin de mettre en place les suivis de qualité de l'air de ces établissements et d'assurer aux habitants du territoire un cadre de vie sain.

Enfin, l'accent sera mis sur les actions visant à **sensibiliser les habitants aux enjeux de qualité de l'air**, afin d'encourager à limiter les émissions et l'exposition.

ENGAGEMENTS	ACTIONS	REFERENCE PCAET
Protéger les habitants sur l'espace public	Priorisation dès que possible des équipements cyclables séparés permettant aux cyclistes de ne pas être sur la route	ACTION 20
	Favoriser la présence du végétal en ville	ACTION 34
	Protéger les espaces refuges (espaces verts, parcs, bois)	ACTION 50
	Soutenir l'implantation d'un centre de logistique urbaine (exposition des habitants en centre ville)	ACTION 37
Protéger les habitants dans les bâtiments publics	Réaliser des diagnostics de qualité de l'air, mettre en œuvre les actions préconisées dans les bâtiments publics	ACTION 38
Sensibiliser à la qualité de l'air et ses effets sur la santé	Diffuser une culture du développement durable auprès des habitants	ACTION 3
	Soutenir l'expérimentation et l'innovation en matière de transition énergétique et écologique du territoire	ACTION 10